

# STATEMENT DISCOURS

SECRETARY  
OF STATE  
FOR EXTERNAL  
AFFAIRS.

SECRÉTAIRE  
D'ÉTAT AUX  
AFFAIRES  
EXTÉRIEURES.



UNE ALLOCUTION  
DU SECRÉTAIRE D'ÉTAT  
AUX AFFAIRES EXTÉRIEURES,  
M. ALLAN J. MACEACHEN,  
À LA 29<sup>E</sup> SESSION DE  
L'ASSEMBLÉE GÉNÉRALE DES  
NATIONS UNIES, NEW YORK,  
LE 25 SEPTEMBRE 1974

---

(TRADUCTION REVISÉE)

Monsieur le Président,

C'est avec grand plaisir que je me joins aux autres délégués pour vous féliciter de votre élection à la présidence. Notre délégation ne doute pas que vous saurez, dans votre grande sagesse, faire régner au cours de cette vingt-neuvième Assemblée générale un climat propice à l'analyse de la nouvelle conjoncture internationale dont viennent de nous entretenir un si grand nombre d'orateurs.

Nous sommes particulièrement conscients du rôle de premier plan que joue votre nation au sein des pays non alignés. De fait, l'initiative prise par l'Algérie de demander la convocation spéciale de l'Assemblée plus tôt cette année est d'une grande importance pour le travail que l'Organisation aura à effectuer au cours des mois et des années à venir. Avant de commencer nos travaux, il serait bon de rappeler l'objectif des pays non alignés, comme l'a formulé le président Boumediène dans cette même enceinte: l'émancipation de tous les peuples dans une coopération internationale fondée sur l'égalité entre les Etats, le respect de la souveraineté nationale et l'instauration d'une paix juste partout dans le monde. Ce sont là des idéaux auxquels nous nous associons de grand coeur.

La présence parmi nous, pour la première fois, des délégations de la République populaire du Bangladesh, de la Grenade et de la République de Guinée-Bissau à la suite de l'admission de ces trois Etats au sein de l'ONU. représente un nouveau pas franchi par l'organisation mondiale dans la voie de l'universalité. Le Canada a coparrainé chacune des trois résolutions présentées à l'appui de leur admission et nous sommes certains que chacun d'eux saura contribuer largement aux travaux de la présente session et des sessions à venir.

Nous avons été profondément émus d'apprendre les conséquences tragiques de l'ouragan qui s'est abattu sur le Honduras et les pays voisins. Nous avons entendu l'appel d'aide lancé ce matin par le Ministre des Affaires étrangères. A cet égard, le Canada a décidé ce matin d'accorder \$525,000 pour appuyer les secours d'urgence qui seront déployés dans les régions touchées par ce désastre naturel.

Les grands problèmes politiques sur lesquels a dû se pencher l'Organisation des Nations Unies au cours des premières années de son existence se sont atténués et n'occupent plus une place aussi importante dans nos délibérations. C'est le cas, en particulier, de la guerre froide, qui a cédé le pas à la coexistence pacifique et à la détente.

Au cours des deux dernières décennies, nous avons assisté à la marche triomphante de certains peuples coloniaux vers l'autodétermination et l'indépendance. Au cours des derniers mois, les territoires africains qui étaient ou sont encore administrés par le Portugal ont accompli des progrès particulièrement encourageants. La Guinée-Bissau a déjà acquis son indépendance, et des négociations se poursuivent aux mêmes fins avec le Mozambique et l'Angola. Tous ceux qui

appuient le travail des Nations Unies ont appris avec une grande satisfaction que le Portugal accepte le programme de décolonisation en collaboration avec les organismes intéressés des Nations Unies. Nous nous félicitons, au Canada, de la tournure de ces événements et c'est pourquoi nous encourageons les peuples portugais et africains à rechercher une solution rapide, équitable et pacifique de leurs problèmes.

Ailleurs dans le monde, au cours de l'année écoulée, certains progrès mal assurés, mais riches de promesses, ont été accomplis dans la voie du règlement de divers conflits régionaux. Pour nous empêcher de nous endormir dans une fausse sécurité, la récente crise de Chypre est venue nous rappeler avec quelle rapidité un conflit qui couve depuis un certain temps peut dégénérer soudain en une grave menace pour la sécurité et la paix internationales.

Au cours des derniers mois, nous avons pris conscience de la fragilité de la paix et de la sécurité internationales, mais nous avons également constaté la fragilité du système monétaire international et des relations commerciales.

La situation précaire de l'économie internationale se caractérise par l'augmentation continue des taux d'inflation, le ralentissement de la croissance économique, les taux d'intérêt élevés et l'affaiblissement du marché des valeurs, ainsi que par un climat d'inquiétude généralisé. Il ne fait aucun doute que l'augmentation du coût de l'énergie devra entraîner des investissements accrus, ainsi que des rajustements radicaux de la part des pays, Etats industrialisés ou nations en voie de développement, dont la balance des paiements est le plus déficitaire.

Aucun peuple, aucun gouvernement ne peut par lui seul régler les problèmes relatifs à l'inflation, au chômage, aux balances déficitaires et aux fluctuations des devises. Personne n'échappera aux répercussions plus graves encore qu'entraîneraient des décisions égoïstes et à courte vue. La circulation monétaire, les obstacles au commerce et les taux de change ne constituent pas des problèmes d'ordre purement technique. Il y va de la dignité de l'homme. Le chômage, la malnutrition, la famine et le dénuement sont un affront pour tous les hommes. Nous les ignorons au prix de notre bien-être et de notre sécurité.

Si nous voulons que le progrès social et le développement économique se poursuivent, une redéfinition et une intensification de la coopération internationale s'imposent de toute urgence. Nous nous devons tous de contribuer à cet effort de coopération. Mais il incombe avant tout aux pays qui disposent de vastes ressources financières de s'assurer que leurs investissements soient utiles et constructifs, qu'ils n'aient pas pour effet de nuire, mais bien de contribuer à la stabilité de l'économie mondiale.

A l'heure actuelle, il n'est pas de tâche plus urgente au point de vue du développement que de renforcer l'économie mondiale. Lorsque la production et la demande fléchissent dans les pays industrialisés, nous en souffrons tous, quel que soit notre niveau de développement. Les difficultés auxquelles doivent alors faire face les pays industrialisés prennent les dimensions d'une crise dans les pays en voie de développement et d'un désastre dans les nations les plus touchées.

Nos inquiétudes sont fondées, mais il y a également lieu de nourrir quelques espoirs:

Le Fonds monétaire international a pris certaines mesures importantes en vue d'une réforme systématique et progressiste du système monétaire.

L'ouverture d'importantes négociations commerciales semble être imminente.

Un certain nombre de pays industrialisés se sont engagés à éviter de combler le déficit de leur balance des paiements par des mesures visant à limiter les échanges commerciaux.

Mais il ne faut pas s'arrêter là. Les programmes d'aide au développement doivent se poursuivre et, si possible, prendre de l'ampleur. Les organismes internationaux oeuvrant dans cette sphère doivent donc pouvoir compter sur un généreux appui. Les consultations doivent se multiplier.

La position du Canada au cours de la présente session et lors d'autres rencontres internationales s'inspirera de ces considérations. Je désire attirer plus particulièrement votre attention sur deux de ces rencontres. Cet automne, les gouvernements se réuniront d'abord dans le cadre de la

Conférence mondiale de l'alimentation pour adopter un programme visant à assurer à toutes les nations du monde un approvisionnement suffisant en denrées alimentaires. L'an prochain, ils se réuniront à nouveau à New York, à l'occasion de la Septième session extraordinaire sur le développement. Le gouvernement du Canada attache pour sa part une grande importance aux travaux de ces conférences, et c'est dans cet esprit qu'il entend faire tout en son pouvoir pour en assurer le succès.

Monsieur le Président, la recherche des solutions de nos problèmes politiques et économiques ne doit cependant pas nous faire oublier qu'une autre tâche urgente nous attend, celle de nous assurer qu'il existera encore des hommes sur terre pour jouir des améliorations que nous aurons apportées à leurs conditions de vie.

Notre sécurité est aujourd'hui plus que jamais menacée par le perfectionnement des armes nucléaires et conventionnelles.

Il importe donc avant tout de mettre un frein à la course aux armements nucléaires afin de sauvegarder la stabilité internationale et d'éviter le déclenchement d'une guerre nucléaire. C'est aux puissances nucléaires qu'il incombe d'abord et avant tout de surmonter ce grave problème. Au moment même où nous prenons conscience de la véritable menace que constituent pour nous les arsenaux nucléaires, il nous faut faire face, comme l'a signalé le Secrétaire général, au risque accru de voir une généralisation de ces arsenaux. Tous les Etats doivent ici prendre leurs responsabilités et le Canada en assume largement sa part.

Plus précisément, il s'agit de concevoir un système pouvant faire profiter toutes les nations des avantages de l'énergie nucléaire sans pour autant contribuer à la dissémination des armes nucléaires. La communauté internationale a recherché un système pouvant servir de réponse à ce problème et le Canada s'y est employé très activement. Ce système devra cependant être consolidé.

Nous avons mis au point une technique éprouvée de production d'énergie nucléaire et nous estimons que ne devraient pas en être privés ceux dont les besoins énergétiques y trouvent leur meilleure satisfaction. Même si nous sommes profondément engagés dans la cause du développement international, nous voulons absolument éviter de contribuer à la prolifération des armes nucléaires.

Sans négliger nos propres besoins et compte tenu des restrictions relatives à la sécurité et à la disponibilité des ressources, nous voulons mettre à la disposition d'autres pays notre système d'énergie nucléaire. Cependant, tant que n'auront pas été acceptées, à l'échelle internationale, des mesures plus appropriées, le Canada entend exiger des pays utilisant les techniques ou les matières de base canadiennes pour la production d'énergie nucléaire qu'ils s'engagent expressément à ne pas les utiliser dans la fabrication d'engins explosifs nucléaires, pour quelque motif que ce soit. Dans cette optique, le Canada attache une importance particulière au rôle joué par les garanties nucléaires appliquées par l'Agence internationale de l'énergie atomique.

Il importe que la communauté internationale adopte et applique de toute urgence des mesures des plus efficaces visant à mettre un terme à la prolifération des armes nucléaires. Les techniques nucléaires sont aujourd'hui à la portée d'un nombre croissant de pays. Le coût de fabrication d'un engin nucléaire n'est plus exorbitant. L'obtention des matières de base constitue le problème fondamental. Or, comme leur production s'accroît chaque jour partout dans le monde, il devient de plus en plus difficile d'exercer un contrôle sur leur destination et sur leur utilisation.

Le phénomène de la prolifération s'apparente, sur le plan politique, à une réaction atomique en chaîne. Toute explosion atomique réussie par un nouveau membre du cercle des puissances nucléaires accroît chez les autres pays le désir de "s'embarquer dans cette aventure". Dans un monde qui n'offre aucune garantie véritable, ils considèrent menacée leur existence nationale. Si chaque nouvel état disposant d'une force nucléaire encourageait son voisin à suivre son exemple, les intéressés verraient leur sécurité compromise.

Nous croyons que la menace qui plane sur l'humanité découle de l'existence même des armes nucléaires, et qu'elle s'accroît en proportion du nombre de pays qui en disposent. Il n'y a pas lieu d'établir de distinctions entre les pays qui possèdent ces engins, car le danger provient autant de leur nombre que de leur politique.

Pour éviter une catastrophe nucléaire, nous devons admettre que l'application du principe de la non-discrimination comporte des limites d'ordre pratique. Notre gouvernement presse la communauté internationale de s'engager à s'abstenir de toute contribution à l'expansion irraisonnée de la puissance nucléaire comme il la presse d'accepter les garanties afférentes à ces obligations.

Nous voulons voir adopter, à l'échelle internationale, des mesures visant à freiner la multiplication et la dissémination des armes nucléaires et à mettre un terme à la diffusion des techniques de fabrication des engins explosifs atomiques, ainsi qu'à leur perfectionnement. Le traité de non-prolifération, les efforts visant à limiter les armes stratégiques et l'interdiction des expériences atomiques tendent à la réalisation de ces objectifs. Pour freiner la prolifération des armes nucléaires, tous les États devraient s'engager à ne pas transférer des techniques ou des matières nucléaires, sans un contrôle international destiné à empêcher que l'objet du transfert serve à la fabrication d'engins explosifs atomiques. En outre, tous les États devraient placer sous surveillance internationale les stocks de matières nucléaires fissibles qu'ils utilisent à des fins pacifiques. Ils devraient aussi, dans une première étape, placer les installations nucléaires pacifiques sous cette même surveillance et chercher à discontinuer leur production des matières fissibles destinées à la fabrication d'armes nucléaires. La surveillance internationale des matières fissibles constitue la meilleure garantie dont puisse bénéficier la communauté internationale pour s'assurer du caractère pacifique des intentions de tous les États. Nos efforts pourraient ainsi se concentrer sur la production et la distribution, à des fins pacifiques, de l'énergie nucléaire dont le besoin se fait sentir avec acuité.

Aussi grave et aussi redoutable que puisse être la menace d'une guerre nucléaire, il ne faudrait pas pour autant négliger le danger plus prosaïque mais tout aussi mortel que comporte l'utilisation des armes conventionnelles.

Les forces de maintien de la paix, parrainées par les Nations Unies, constituent l'un des rares instruments dont nous nous soyons dotés jusqu'à présent pour faire face à ce problème. Le Canada a participé à presque toutes les opérations de maintien de la paix organisées par les Nations Unies, et cela a coûté la vie à des ressortissants du Canada et des autres pays membres engagés dans cette activité.

Notre intérêt est donc évident. Mais je suis persuadé que la très grande majorité des Canadiens n'ont pas cessé de reconnaître l'importance des opérations de maintien de la paix des Nations Unies. Mais, pour être bien franc, le Canada ne manifeste plus à l'égard de ces opérations le même enthousiasme absolu et débordant que par le passé. Leur inquiétude vient surtout du fait que les forces d'urgence n'ont réussi, la plupart du temps, qu'à perpétuer un statu quo fragile.

Si l'on veut que les Nations Unies poursuivent une activité pleinement efficace dans ce domaine, il est essentiel de tenter des efforts parallèles sur le plan politique surtout de la part des parties les plus directement en cause pour transformer en une réalité plus durable la paix temporaire confiée à une force de l'ONU. S'il en va autrement, si les participants aux opérations de maintien de la paix se rendent compte que la situation risque de demeurer indéfiniment la même, je crains fort que les gouvernements soient moins enclins à répondre à de futures demandes de troupes.

L'an dernier, nous avons assisté à la création de deux nouvelles forces au Moyen-Orient et au renforcement de celle de Chypre. Ces événements sont importants en eux-mêmes, mais ils peuvent également nous donner une leçon pour l'avenir. Du point de vue canadien, les opérations présentement en cours au Moyen-Orient ont des résultats encourageants et contribuent sans aucun doute à faire respecter les accords de cessez-le-feu et de dégageement. Mais il importe tout autant de souligner le fait que de nouveaux principes y ont été mis en application. Les participants ont été sélectionnés sur une base plus large que par le passé, et le financement des opérations a été assuré en vertu d'une contribution générale des membres des Nations Unies. Ces innovations ont rendu possible l'efficacité actuelle de la force d'urgence au Moyen-Orient, et elles permettront à plus long terme d'envisager les opérations de maintien de la paix dans une nouvelle perspective.

Le cas de Chypre est moins satisfaisant. Malgré la présence de la force d'urgence des Nations Unies, les combats ont repris dans l'île avec une violence sans précédent, du fait que la crise politique qui couvait depuis longtemps était demeurée sans solution. Qui plus est, les événements de Chypre nous ont prouvé, encore une fois, qu'à défaut d'entente et de collaboration de la part des belligérants, le rôle constructif d'une force de maintien de la paix se trouve grandement restreint.

Si nous voulons maintenir et accroître l'efficacité des opérations de paix des Nations Unies, il nous faut formuler de nouveaux principes et appliquer de nouvelles techniques. Notre charte nous offre les moyens d'assurer une réponse efficace des Nations Unies à tout besoin futur en matière de maintien de la paix. Il y a des avantages manifestes à ce qu'il y ait entente au préalable sur la manière dont les opérations de maintien de la paix de l'ONU doivent être



effectuées et contrôlées. L'expérience de la Force d'urgence des Nations Unies nous indique la voie à suivre. Sous l'autorité générale du Conseil de Sécurité, les responsabilités seraient partagées entre le Conseil lui-même, le Secrétaire général, les Etats qui fournissent des troupes et les parties qui sont directement en cause sur le terrain. Notre organisation ne saurait se permettre de négliger aucun instrument susceptible d'aider à désamorcer les conflits armés. Notre gouvernement espère que les Etats membres continueront d'accorder à ce problème l'attention qu'il mérite.

Monsieur le Président, j'ai abordé certains des grands problèmes politiques et économiques sur lesquels l'Assemblée sera appelée à se pencher. Je me suis attardé sur deux problèmes importants qui ont trait à la sécurité, soit ceux du maintien de la paix et de la prolifération des armes nucléaires. Comme l'a souligné le Secrétaire général, "la prolifération des armes nucléaires pourrait bien comporter des risques d'une portée inimaginable pour la survivance de notre civilisation et celle de la race humaine". Je ne m'excuserai donc pas d'avoir montré à quel point ces problèmes me préoccupent.

Monsieur le Président, je ne saurais terminer ces remarques sans rendre hommage à l'activité que déploient le Secrétaire général et son personnel à l'administration centrale et dans le monde entier pour répondre aux défis variés qui se posent à notre Organisation. Comme le disait le Secrétaire général dans l'introduction de son rapport: "Chaque jour nous rappelle comme peu de choses séparent l'ordre du chaos, l'aisance du dénuement le plus complet, la paix de la destruction totale. Si nous voulons vaincre les inquiétudes et les angoisses immenses de notre temps, il nous faut faire l'effort conscient et concerté de changer d'orientation et de transformer en réalité quelques-uns de nos objectifs déclarés".

A cette 29e session, la délégation du Canada s'engage à travailler avec toutes les autres délégations pour que nous progressions vers nos buts communs.